



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
LUNDI 22 JUIN 2020

N° 61 / 2020

En exercice : 30

Présents : 11
Absents : 19
Procuration : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents :

Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, El Farsi SAID, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Soilihi AHMED,

Objet :

Autorisation de signature de marché :
Fourniture d'un navire semi-rigide et d'équipements associés pour la police de l'environnement

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Salami ASSANI,

Procurations : Néant

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site www.ccsud.yt de la Communauté de Communes le 15/07/2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.



Le Président
Ismaila MDEREMANE SAHEVA

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant la nécessité de disposer d'un navire dans le cadre des missions de la Police Intercommunale de l'Environnement dans le domaine maritime des communes membres ;

Considérant le lancement du marché n°2020 00 00 00 05 de fourniture d'un navire semi-rigide par la Communauté de Communes du Sud sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour le service de la Police Intercommunale de l'Environnement. Cette consultation a été publiée le mercredi 11 mars 2020 sur la plate-forme de dématérialisation des procédures des marchés publics <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence « CC-Sud_976_A_20200311W2_1 » pour une remise des offres fixée Lundi 08 juin 2020 à 12h00 ;

Considérant que la consultation comprenait 1 lot unique et que deux entreprises ont répondu.

Considérant le tenu de la commission d'Appel d'Offre ayant lieu le 22 Juin 2020, et ayant suivi le classement issu de l'analyse des offres. L'offre de l'entreprise **WATERLAND SERVICES** qui à la vue de l'ensemble des critères est l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre proposé par ce prestataire s'élève à 99 918,12 €TTC (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix-huit euros virgule douze cts TTC).

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Décide :

Article 1 : D'approuver le choix de la CAO du 22 juin 2020 en attribuant le marché à l'entreprise WATERLAND SERVICES d'un montant de 99 918.12 Euros ;

Article 2 : D'imputer les dépenses au chapitre 23 de la section d'investissement du budget communal au titre de l'opération dédiée ;

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bandréle, le 14 juillet 2020

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Midaïn SAID SOILIH I <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

CCSUD: Délibération N°61/2020_Autorisation de signature de marché-Fourniture d'un navire semi-rigide et d'équipements associés

1 message

CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

15 juillet 2020 à 10:11

À : Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

Cc : Chanoor CASSAM <dgs@ccsud.yt>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°61/2020

- Objet : Autorisation de signature de marché- Fourniture d'un navire semi-rigide et d'équipements associés

- Date de transmission à la DRCL : 15/07/2020

- Collectivité émettrice : Communauté de communes du Sud

- Personne en charge du suivi de l'acte : Chanoor CASSAM, adresse électronique : dgs@ccsud.yt, téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement.

Communauté de Communes du Sud*43 rue Mkoumafejou**Ancienne Mairie - 97660 Bandrélé**Tel : 02.69.62.27.44**Courriel : contact@ccsud.yt - Site : www.ccsud.yt***DELIB N°61.pdf**

654K



Midain SAID SOILIH midain.said-soilihi@ccsud.yt

Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération N°61/2020_Autorisation de signature de marché-Fourniture d'un navire semi-rigide et d'équipements associés)

1 message

Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

15 juillet 2020 à 10:16

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.
Prefecture de Mayotte
BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.